

*Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain :  
historicité, comparaison et institutionnalisation*

Daniel COMPAGNON

L'analyse des processus électoraux en Afrique sub-saharienne n'en est plus tout à fait à ses balbutiements (1), bien qu'il ait fallu attendre mars 1998 pour qu'un numéro de *Politique Africaine* lui soit consacré pour ce qui est de la politologie francophone (2). En outre, de nombreux travaux sont consacrés aux élections dites de la « transition démocratique » dans les années 1990 (3). Enfin, les différentes revues africanistes publient fréquemment des articles portant sur les élections africaines, le plus souvent de courtes monographies nationales ; les véritables travaux comparatifs sont rares. Comme la souligné René Otayek dans le numéro de *Politique Africaine* précité, les éclipses de la production reflètent pour partie les fluctuations de la conjoncture politique sur le continent noir (vague des partis uniques des années 1970 vs. transitions démocratiques des années 1990) et pour partie les modes intellectuelles dans le champ scientifique, mais ceci vaut pour d'autres dimensions de la chose politique.

Le malaise que peut susciter toute cette littérature ne provient donc pas, dans la plupart des cas, de la qualité de l'enquête empirique qui sous-tend ces études ni de la pertinence des analyses *ad hoc* des situations électorales, mais résulte plutôt de la façon dont le problème du processus électoral et de sa signification est posé quand il s'agit de l'Afrique. Quand le politiste s'intéresse aux élections africaines, c'est en effet pour souligner qu'elles « ne sont

---

(1) Il y eut des livres pionniers comme *Aux urnes l'Afrique* et *Elections Without a Choice*, les deux ouvrages parents publiés en 1978, l'article de Naomi CHAZAN, « African Voters at the Polls: A Re-examination of the Role of Elections in African Politics », *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, 17, 1, 1979 et plus récemment HAYWARD (F.), ed., *Elections in Independent Africa*, (1987). Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et fait écho à un intérêt plus ancien : cf. par exemple MACKENZIE (W.J.M.), ROBINSON (K.), (eds.), *Five Elections in Africa*, London, Oxford University Press, 1960; COLEMAN (J.S.), ROSBERG (C.G.), (eds.), *Political Parties and National Integration in Tropical Africa*, Berkeley, University of California Press, 1964.

(2) Non sans interrogations d'ailleurs sur la pertinence de cet objet, cf. introduction au thème, « Des élections 'comme les autres' », *Politique Africaine*, n° 69, mars 1998.

(3) Ce dont atteste par exemple l'étude bibliographique BUIJTENHUIJS (R.), THIRIOT (C.), *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, 1992-1995: Un bilan de la littérature*, Leiden/Bordeaux, Afrikastudiecentrum/CEAN, 1995, ainsi que le déjà classique, BRATTON (M.), VAN DE WALLE (N.), *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1997.

pas comme les autres » ; soit qu'il s'agisse d'élections « sans choix », voire sans électeurs, les masses africaines étant réputées amorphes et analphabètes (ce que l'anglais rend par « political apathy » pour s'épargner la peine de l'analyser), inaptes par culture au choix individuel puisqu'enserrées une fois pour toute dans les logiques clientélistes de l'intérêt matériel immédiat (4) ; soit qu'on les juge au contraire à l'aune de notre normalité démocratique occidentale ; elles sont dès lors condamnées à n'être qu'imparfaites, au mieux des imitations malhabiles de nos propres rituels électoraux, au pire de simples simulacres. Curieusement, ce jugement sans appel est souvent prononcé sur la base d'une idéalisation naïve de la démocratie occidentale, qui traduit surtout l'ignorance de la réalité du processus électoral dans les pays occidentaux, notamment de tout ce qui mine la fiction du vote comme libre expression d'un choix individuel de citoyens égaux, informés et concernés (5).

Pendant longtemps, la crédibilité d'une sociologie politique de l'élection en Afrique paraissait subordonnée à la possibilité ou non d'appliquer à ce terrain la méthodologie quantitative utilisée par la sociologie électorale pratiquée en Occident et le débat semblait clos avant que d'avoir commencé, compte tenu du peu de fiabilité et de qualité des données statistiques disponibles dans la plupart des pays africains. D'autant plus que la fabrication de données aux moyens d'enquêtes d'opinion se heurtait à l'obstacle financier mais aussi à de difficultés spécifiques liées à des contextes plus ou moins autoritaires et à la sensibilité de certaines questions (ethnicité, armée, corruption du chef de l'Etat par exemple...).

Toutefois, la mise en œuvre d'enquêtes « sortie des urnes » dans plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Zimbabwe) a montré que les difficultés méthodologiques n'étaient pas insurmontables. En outre, la sociologie électorale « du Nord » est devenue de plus en plus une sociologie du processus électoral dans son ensemble, qui prend en compte l'abstention, le vote blanc, la non-inscription sur les listes électorales. Sans qu'il s'agisse de vouloir plaquer sur des terrains « exotiques » des grilles d'analyse conçues pour la France ou l'Europe (par exemple « le clivage droite/gauche » ou « le quadrille bipolaire »), il n'y a aucune (bonne) raison de maintenir une barrière épistémologique étanche entre l'objet « élections » en Afrique et les travaux de la discipline appliqués à d'autres terrains.

C'est dans cette perspective que nous abordons ci-dessous quatre questions :

- l'élaboration de l'élection comme objet d'analyse,
- les relations que le fait électoral entretient avec la morphologie politique,
- l'importance des aspects les plus techniques et procéduraux du vote,
- la dimension temporelle et l'institutionnalisation.

---

(4) DALOZ (J-P.), « 'Can we eat democracy ?' – Perceptions de la 'démocratisation' zambienne dans un quartier populaire de Lusaka », in DALOZ (J-P.), QUANTIN (P.), dir., *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes*, Paris, Karthala, 1997. Ce genre d'interprétation risque de ramener les mobilisations politiques à un simple achat de voix. Or, une réalité plus complexe se niche parfois au cœur du comportement le plus vénal ; ainsi ce jeune milicien embauché par Mugabe pour infliger une violence multiforme aux opposants du MDC, mais qui confiait à un journaliste local être de cœur avec l'opposition et avoir l'intention de voter pour l'opposant Morgan Tsvangirai à la présidentielle. La violence politique n'était pour lui qu'un gagne-pain, un moyen de survie.

(5) Cf. GAXIE (D.), *Le Cens caché : Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978 ; mais aussi les travaux – peu nombreux – sur la signification réelle de l'abstention électorale et des votes nuls, par exemple, SUBILEAU (F.), TOINET (M-F), « L'abstentionnisme en France et au Etats-Unis : méthodes et interprétations », in GAXIE (D.), *Explication du vote : un bilan des études électorales en France*, Paris, FNSP, 1985, pp. 175-198.

## L'élection africaine, un objet à construire

L'analyse des processus électoraux que produit le politologue est souvent surdéterminée par les sens imposés de l'extérieur au chercheur par le commentaire journalistique ou diplomatique, lesquels se centrent exclusivement ou principalement sur deux questions : qui a gagné ? s'agit-il d'élections « libres et honnêtes » (*free and fair*) ? Les travaux récents sur les élections de la transition « démocratique » en portent parfois la trace.

La polarisation sur le vainqueur participe de l'attente eschatologique déraisonnable d'un sauveur suprême, laquelle ne tarde pas bien sûr à être déçue : les mêmes qui avaient encensé Lissouba, Soglo ou Chiluba ne tardent pas à les couvrir d'avanies et de conclure, dans la foulée, que les Africains ne sont décidément pas mûrs pour la démocratie. Lorsqu'il n'y a guère de suspense quant au vainqueur, y compris lorsqu'il s'agit d'un classique phénomène de parti dominant dans un contexte démocratique où l'opposition est éclatée (Botswana), les médias s'en désintéressent sous prétexte que c'est ennuyeux. Le politologue n'est pas obligé de leur emboîter le pas.

Quant à la deuxième obsession, outre son ethnocentrisme implicite (personne ne s'est aventuré à déclarer rétrospectivement que les municipales de 1989 à Paris n'avaient pas été « libres et honnêtes », une fois connue l'ampleur de la fraude organisée par le clan Chirac pour s'assurer le grand chelem ?), elle réduit implicitement l'élection à une technique politique ponctuelle, susceptible d'être importée « clés en mains », avec l'aide d'experts internationaux *es* élections, tandis qu'il s'agit en réalité d'un processus politique complexe entretenant des liens étroits avec la structure interne de la polité et en particulier son histoire.

De fait, la transformation de l'élection « libre et honnête » en impératif de bonne « gouvernance » sanctionnée par la communauté diplomatique, voire en conditionnalité ultime de l'aide au développement, a largement obscurci le débat. Non pas, bien sûr, qu'il ne faille pas dénoncer les irrégularités et les fraudes et promouvoir inlassablement les exigences de transparence et de légalité (ou plus exactement relayer ces exigences telles que manifestées par les acteurs politiques locaux), mais il y a un réel danger à réduire la signification du processus électoral à la production de cet artefact, l'élection « libre et honnête ».

Cela confère notamment un pouvoir disproportionné aux experts internationaux en transitologie, ainsi qu'aux observateurs internationaux officiels plus ou moins bien intentionnés et dont le verdict – plus ou moins crédible – obéit avant tout à l'agenda diplomatique de ceux qui les ont dépêchés : nul besoin d'observateurs de l'UE en effet pour constater que les élections législatives de juin 2000 au Zimbabwe étaient entachées de violence et d'irrégularité (6), une réalité qui a pourtant échappé à leurs collègues africains ; et le suspense entretenu par les observateurs dépêchés par la SADC, l'Afrique du Sud et le Commonwealth à propos de l'élection présidentielle du début mars serait totalement factice, s'il n'avait en réalité une signification politique précise. En refusant de condamner par avance un scrutin totalement pipé et en prétendant que la présence de leurs observateurs y changera quelque chose, les voisins africains du Zimbabwe, en commençant par Thabo Mbeki, s'efforcent d'habiller diplomatiquement leur impuissance à faire céder Mugabe.

---

(6) Cela étant la mission européenne dirigée par le Suédois Pierre Schori n'a pas démerité et sa prise de position courageuse a eu un impact politique significatif. C'est bien pourquoi, Mugabe n'en voulait à aucun prix pour l'élection présidentielle du week-end prochain.

Quelles que soient les nuances qui peuvent y être apportées (du genre « substantially free but not totally fair » ou vice-versa), le verdict ainsi porté sur tel ou tel scrutin aura une valeur politique (et en tant que telle faisant partie de l'objet à analyser) et non pas scientifique. L'élection truquée ou confisquée présente autant d'intérêt pour le chercheur que celle qui manifeste le « triomphe de la démocratie » (7), l'élection routinisée et sans incident majeur autant que l'élection « de transition » dramatisée voire sanglante.

### **L'élection comme révélateur du système politique**

Un travail effectué avec Dr. John Makumbe sur le processus électoral zimbabwéen, à l'occasion des législatives de 1995 (8), à une époque où ces élections n'intéressaient guère (à l'époque le Foreign Office ne tarissait pas d'éloges sur le régime et des diplomates britanniques sur place jugeaient les élections « aussi démocratiques » qu'au Royaume-Uni) et ne faisaient pas, bien entendu, l'objet d'une observation internationale estampillée, avait permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- a- L'ensemble du processus électoral, depuis l'établissement des listes électorales jusqu'à la publication des résultats, est étroitement contrôlé par le régime de Mugabe, au moyen d'une combinaison de règles juridiques, de verrous institutionnels (y compris les moyens de l'appareil d'Etat) et d'acteurs clés ; le seul contre-pouvoir étant constitué (jusqu'à mars 2001) par l'indépendance relative de la Haute Cour et de la Cour Suprême.
- b- Ce dispositif a pris racine dès l'indépendance (1980) et l'acceptation du bout des lèvres du multipartisme par le régime en 1990 n'y a rien changé, dès lors que l'opposition demeurait faible et fragmentée et que tout était fait pour la maintenir en cet état. A cet égard, aucun scrutin depuis 1980 n'a présenté les caractéristiques d'une élection « libre et honnête » ; même l'élection fondatrice organisée par les Britanniques, sous supervision internationale, à la suite des accords de Lancaster House, n'y satisfaisait pas totalement compte tenu des méthodes utilisées par les organisations de guérilla ou les partisans de l'évêque Muzorewa dans la campagne électorale (9).
- c- Dans la mesure où, jusqu'au référendum de février 2000 - quand le projet de réforme constitutionnelle présenté par le gouvernement a été rejeté -, le régime Mugabe n'était pas réellement menacé dans les urnes, mais n'en insistait pas moins pour maintenir une position hégémonique au Parlement, privant les partis les plus crédibles (ZUM en 1990, FORUM en 1995) des quelques sièges urbains que leur mode de recrutement, leurs

---

(7) Encore que l'unanimité peut réserver des surprises, comme ces « premières élections démocratiques » d'avril 1994 en Afrique du Sud, que les observateurs internationaux se sont empressés de déclarer « free and fair », en dépit des problèmes survenus dans le décompte des voix, en particulier dans le Kwazulu-Natal. Il a vite transpiré que les chefs des partis s'étaient entendus au plus haut niveau pour obtenir un résultat « idéal » du point de vue de la paix civile – autrement dit une fraude pour la bonne cause. Cf. JOHNSON (R.W.), SCHLEMMER (L.), eds., *Launching Democracy in South Africa : The First Open Election, April 1994*, New Haven, Yale University Press, 1996, notamment chapitres 10 et 12.

(8) MAKUMBE (J.), COMPAGNON (D.), *Behind the Smokescreen: The Politics of Zimbabwe's 1995 General Elections*, Harare, University of Zimbabwe Publications, 2000 ; également, COMPAGNON (D.), « Electoral Manipulation in a Neo-Authoritarian Regime: The Case of Zimbabwe », *Journal of African Policy Studies*, Lowell, Massachusetts (E.U.), vol 5, 2 & 3, 1999, pp. 35-57

(9) Cf. LAAKSO (L.), *Voting Without Choosing : State Making and Elections in Zimbabwe*, Helsinki, Acta Polica, University of Helsinki, 1999, chapitre 2.

thèmes de propagande et leurs moyens financiers limités pouvaient leur faire espérer, c'est à travers ce contrôle électoral, la nature profonde du régime qui se révèle.

De même qu'il a laissé la bride à la justice et à la presse indépendante tant que cela confortait, sans trop d'inconvénients, une image extérieure libérale, Mugabe a maintenu les apparences du multipartisme tout en restant fermement attaché au monopole du pouvoir dont il s'est emparé en 1980 (à l'issue d'une lutte armée qui est pour lui la véritable source de sa légitimité). On le voit ici, la trajectoire du régime se donne à lire dans l'histoire de sa scène électorale, non comme une succession de scrutins à plat mais comme l'un des lieux de la régulation politique de l'autoritarisme.

Dans cette perspective, l'étude empirique du processus électoral est une méthode pour approcher la vérité d'une domination, complémentaire et non concurrente des autres (politique « par le bas », énonciation, économie morale etc..) D'autant plus que cette étude de l'élection comme « fait politique total » conduit à s'intéresser à de multiples dimensions de la polité (presse, loi et justice, forces de l'ordre, corruption, respect des droits de l'homme et de la société civile etc...), donc à percevoir la dynamique d'ensemble du système politique. Nous sommes loin de la vision étriquée souvent donnée du processus électoral en Afrique.

### **La pertinence de la phase préparatoire**

Encore faut-il s'entendre sur la façon d'étudier les élections, ne pas s'en tenir aux aspects les plus visibles ou les plus accessibles à l'observateur (candidatures, manifestes des partis, réunions publiques, articles de presse, résultats publiés) (10), au risque de ne pas percevoir le processus électoral dans sa globalité – par exemple le caractère systématique de l'exclusion de l'opposition. Le plus souvent, la phase préparatoire des élections et la dimension juridique et pratique des procédures électorales sont négligées : soit qu'elles soient jugées triviales et insignifiantes (« il ne faut pas faire de juridisme » !) ; soit qu'elles n'interviennent, dans le commentaire et de façon souvent ponctuelle, qu'en tant qu'argument à charge dans l'énonciation du verdict sur le caractère « libre et honnête » ou non de l'élection étudiée.

De plus, le cadre juridique est généralement escamoté alors qu'il faut pousser en détail l'analyse de la loi électorale et la façon dont elle est appliquée à tous les stades du processus, s'intéresser aux recours devant les tribunaux, lorsqu'ils se produisent. Or, ces actions en justice ne font pas l'objet d'une analyse détaillée dans des articles d'ailleurs souvent publiés le plus vite possible après le scrutin, concurrence éditoriale oblige. Non seulement elles font évoluer la jurisprudence du droit électoral et contribuent parfois à une réelle amélioration du

---

(10) La plupart des travaux sur les élections au Zimbabwe depuis 1980 mettent l'accent sur la campagne électorale des partis et expliquent les succès de la ZANU-PF par l'efficacité de sa machine politique (en soulignant toutefois les privilèges que lui donnent le financement public et le contrôle de l'appareil d'Etat), et réciproquement l'échec de l'opposition par ses propres faiblesses ; cf. par exemple, SYLVESTER (C.), "Whither opposition in Zimbabwe?", *The Journal of Modern African Studies*, 33, 3, 1995, pp. 403-423. Cette vision n'est pas dépourvue de fondement, mais néglige nombre de mécanismes juridiques et techniques de contrôle de l'arène électorale pourtant très opératoires. Une exception, mais qui n'allait pas assez loin dans l'analyse, fut MOYO (J. N.), *Voting for Democracy: A Study of Electoral Politics in Zimbabwe*, Harare, University of Zimbabwe Publications, 1992.

dispositif légal et des procédures suivies (Botswana), mais elles permettent de mettre le doigt sur des mécanismes qui échappent le plus souvent à l'observation (11).

L'analyse empirique est indispensable, car derrière des règles du jeu en apparence identiques se profilent des pratiques politiques au contenu différent (12). Notre étude comparée des processus électoraux botswanais et zimbabwéen en 1994 et 1995, nous a ainsi permis de faire éclater l'équivalence artificielle souvent établie alors entre deux systèmes politiques radicalement différents (13). Ultérieurement, une étude plus approfondie du Botswana a confirmé cette intuition d'un système certes perfectible mais authentiquement démocratique (14), n'en déplaise à ceux qui n'y voient encore qu'une oligarchie conservatrice ou un « libéralisme autoritaire ».

L'étude de la phase préparatoire – qui se termine à veille du premier jour de scrutin - inclut notamment les éléments suivants : le cadre légal de l'élection, l'enregistrement des électeurs et la constitution des listes électorales (encore un des moyens essentiels de la fraude lors de l'élection présidentielle au Zimbabwe), la délimitation des circonscriptions électorales s'il y a lieu, l'organisation des bureaux de vote et du matériel électoral (la réduction radicale du nombre de bureaux dans les districts urbains et ruraux acquis au MDC et l'augmentation dans les zones supposées favorables à Mugabe est censée avantager ce dernier dans le scrutin des 9-10 mars), la sélection et l'enregistrement des candidats, la campagne électorale proprement dite, y compris sous les aspects financiers (seul la ZANU-PF a accès au financement public et a criminalisé l'aide financière extérieure reçue par l'opposition) et en ce qui concerne la publicité du message des candidats dans les médias. Il s'agit d'éléments très techniques, mais qui peuvent avoir un impact décisif sur le déroulement et le résultat du vote. Dans l'exemple du Zimbabwe, où les jours de scrutin étaient depuis 1980 exempts de violence et d'incidents majeurs, de façon à donner le change aux diplomates peu regardants et journalistes pressés, c'est la phase préparatoire, entièrement sous le contrôle d'une fonctionnaire politique, parent et fidèle de Mugabe, qui permettait de manipuler l'élection en finesse, au moins jusqu'à novembre 1995, quand la candidate indépendante Margaret Dongo a fait éclater cette façade en mettant en évidence la fraude dans la circonscription de Harare South (15).

---

(11) Ainsi, la vérification de la liste électorale de Harare South en 1995, rendue possible par la procédure en Haute Cour entamée par la candidate indépendante (ex-ZANU-PF) Margaret Dongo, a permis de vérifier ce qui n'était alors qu'une hypothèse sur les manipulations de ces listes par le bureau du Registrar General.

(12) C'est un peu le même problème que lorsqu'on agrège sous la même appellation de régime « présidentiel » ou « parlementaire », des systèmes institutionnels en pratique très différents.

(13) COMPAGNON (D.), « Elections législatives au Botswana et au Zimbabwe, un éclairage comparatif », *L'Afrique Politique 1996*, Bordeaux et Paris, CEAN/Karthala, 207-242. DARNOLF (S.), *Democratic Electioneering in Southern Africa: The Contrasting Cases of Botswana and Zimbabwe*, Göteborg Studies in Politics NO 45, Göteborg University (Sweden), 1997, soulignait également le contraste entre les deux pays.

(14) COMPAGNON (D.), MOKOPAKGOSI (B.), *Le Botswana contemporain*, Paris, Karthala, 2001 ; également, dans le même sens, DARNOLF (S.), HOLM (J.D.), « Democracy Without a Credible Opposition : The Case of Botswana », *Journal of African Policy Studies*, Lowell, Massachusetts (E.U.), vol 5, 2 & 3, 1999, pp. 3-34.

(15) COMPAGNON (D.), « Margaret Dongo, nouveau héraut de la démocratie au Zimbabwe », *Politique Africaine* (Paris), n° 61, mars 1996, p. 122-127.

## L'enjeu de l'institutionnalisation de la démocratie

Un autre enjeu de l'analyse des élections c'est la mesure de l'institutionnalisation progressive des procédures électorales présentées comme légitimes, et indirectement des polites africaines dans leur ensemble. Le degré de consolidation démocratique au Botswana se manifeste alors dans des détails techniques tel le dispositif empêchant le double vote (notamment par une liste électorale par bureau), la publication de résultats détaillés incluant les nuls, les abstentions et refus de vote pour chaque bureau, l'objectivation des règles présidant au découpage électoral, la récente institution d'une commission électorale indépendante qui a largement vidé de leur contenu les critiques des partis d'opposition etc.

Même là où l'élection est l'objet d'une manipulation frauduleuse dans un contexte néo-autoritaire, comme au Zimbabwe, les acteurs concernés sont socialisés en fonction de l'acte électoral : les partis mais aussi les organisations de la société civile (églises, ONG de droits humains, réseaux ad hoc), qui font de la surveillance électorale avec ou sans accréditation, apprennent à maîtriser les subtilités du code électoral et à déjouer les manœuvres du pouvoir (16). Les programmes de « voter education » mis en œuvre par ces organisations contribuent à instituer les règles du jeu dans les imaginaires politiques, ce qui constitue une menace à terme pour les tricheurs : c'est pourquoi d'ailleurs, il est plus difficile au régime Mugabe de dissimuler la fraude aujourd'hui et il doit davantage recourir à la violence pour se maintenir. La répétition des consultations dans le temps et l'acceptation progressive des différentes règles procédurales conduit à terme à une véritable institutionnalisation de l'opération électorale, par delà les gouvernements successifs, de telle façon que ces règles s'imposent à tous les acteurs et qu'ils se sentent co-responsables de leur respect scrupuleux. Ce stade est atteint ou en passe de l'être au Botswana, tandis qu'on assiste à un retour en arrière au Zimbabwe.

Là encore, la phase préparatoire est un moment privilégié de l'observation : il suffit de comparer pour s'en convaincre le caractère routinier et peu contesté de l'inscription sur les listes électorales au Botswana (en dehors de l'âge de la majorité - abaissé en 1998 - et de l'exclusion *de facto* des ethnies minoritaires), aux polémiques qui ont entouré cette opération au Zimbabwe, lors de toutes les élections depuis 1985, ainsi qu'en en Zambie en 1996 (ce fut le principal support de fraude en faveur de Chiluba). Ce qui est désormais perçu en Occident comme un acte bureaucratique largement anodin (automatique pour les jeunes Français atteignant 18 ans) devient un enjeu important dans les polites où les procédures sont peu

---

(16) Ce processus a atteint son apogée lors des élections législatives de juin 2000, lorsque la coalition d'organisations civiles Election Support Network a aligné 23000 « monitors » qui avaient reçu une formation adaptée et furent accrédités par la Election Supervisory Commission dont c'est l'une des rares compétences non liées. Pour des raisons logistiques et politiques (dans le Mashonaland réputé acquis à la ZANU-PF), ils n'ont pu être présents dans 1/3 des bureaux de vote. Là où ils se trouvaient, ils sont intervenus pour faire cesser l'intimidation des électeurs par des partisans du régime, surveiller les urnes pendant la nuit et les transferts, refuser des urnes douteuses lors du comptage, vérifier la comptabilisation des bulletins de l'opposition... Leur rôle a été bien plus décisif quant à l'issue du scrutin que celui des observateurs étrangers. C'est fort logiquement que le président Mugabe aux abois a banni ces monitors des bureaux de vote lors du scrutin prochain et interdit à l'Election Support Network de poursuivre ses programmes de « voter education » ; la coalition civique prônant la réforme constitutionnelle (NCA) a subi le même sort. Ces dispositions viennent certes d'être déclarées inconstitutionnelles par la Cour Suprême, mais Mugabe n'honore plus que les jugements qui l'arrangent et celui-ci intervient trop tard.

institutionnalisées, mêmes quand elles sont décrites avec force détails dans des lois ou règlements. Au-delà de la sincérité du résultat, c'est la légitimité même du processus électoral qui est en cause.

Dans la plupart des pays africains, nous n'en sommes encore qu'au balbutiement de cette institutionnalisation : cela ne saurait guère surprendre compte tenu de la brièveté de l'expérience électorale, de la domination de régimes de parti unique et l'absence subséquente d'élection réellement concurrentielle parfois pendant plus de 25 ans. En Afrique comme en Europe ou ailleurs, le recul historique est fondamental pour l'institutionnalisation des comportements politiques les plus banals. A cet égard, il faut se tourner vers l'histoire et la sociologie historique du vote en France (17), pour comprendre à quel point la norme électorale est le produit d'une longue acculturation, notamment par l'émergence d'un individualisme citoyen au détriment des attachements communautaires : « l'élection a « fait » l'électeur » au prix d'un véritable apprentissage électoral (18).

L'élection est un rituel intervenant à intervalle périodique qui crée des espaces de sens propres, c'est aussi une façon bannir progressivement la violence de la compétition politique par l'imposition d'une civilité électorale passant par une domestication des comportements (19). Cette « naturalisation de la procédure élective » s'est poursuivie même lorsque les élections étaient manipulées par l'administration, sous le Second Empire – notamment par les « candidatures officielles » - (20), du simple fait de la répétition des scrutins entre 1852 et 1870 (21). D'ailleurs les efforts inlassables des Républicains à l'époque, dénonçant la fraude à chaque élection, semblent préfigurer le travail de Sisyphe des démocrates africains aujourd'hui. Même des innovations en apparence purement techniques (vote secret, utilisation d'une urne) véhiculaient un univers symbolique qui a socialisé les citoyens dans la culture démocratique (22).

L'africaniste ne doit pas oublier qu'il traite, pour sa part, de systèmes politiques formés il y a une génération et que l'institutionnalisation est un processus de longue période, jamais totalement achevé. Bien entendu, l'institutionnalisation du vote (à la fois dans sa fonction d'expression d'opinions personnelles et/ou d'identités collectives et dans sa fonction de sélection des dirigeants) est inséparable de l'institutionnalisation de la polité dans son ensemble (par exemple une justice qui fonctionne, une police soumise au droit...).

De ce point de vue, le recours au tribunaux, inégal d'un pays africain à l'autre, en vue de cette conquête du contrôle démocratique du processus électoral est riche d'enseignements. O. Ihl nous rappelle opportunément que l'histoire du vote en France est avant tout l'histoire des

(17) Comme nous y invitait Patrick Quantin dans sa contribution au numéro de *Politique Africaine* précité, intitulée « Pour une analyse comparative des élections africaines ».

(18) GARRIGOU (A.), *Le Vote et la Vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses FNSP, 1992.

(19) DELOYE (Y.), IHL (O.), « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », in BRAUD (Ph.), dir., *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, l'Harmattan, 1993 ; IHL (O.), *Le vote*, Paris, Montchrestien, 1996.

(20) HUARD (R.), *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, pp. 76 et suiv. L'auteur rappelle comment le poids de l'élite sociale, les préjugés et les interventions du gouvernement se renforçaient mutuellement.

(21) DELOYE (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, Repères/La Découverte, 1996, p. 93.

(22) IHL (O.), « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, février 1993, pp. 30-60.



fraudes, des mécanismes anti-fraude et des contentieux électoraux, lesquels ont permis de dégager progressivement un comportement électoral légitime (23). Inscrire l'élection africaine dans cette historicité-là c'est à la fois la sortir de son ghetto culturel et ouvrir de nouveaux espaces à l'interprétation scientifique de ce que nous sommes amenés à observer.

\*\*\*\*\*

Une approche scientifique de l'élection comme construit politique de longue durée et comme l'un des espaces de jeu où se révèle la dynamique d'une polité, des conflits qui la traverse, ne nous semble pas a priori impossible en Afrique. Elle contribuerait utilement à alimenter la réflexion comparative d'une sociologie électorale de tradition trop eurocentrique.

Toutefois, il s'agit d'un travail empirique très mobilisateur qui se heurte à de nombreuses contraintes pratiques : nécessité de longs séjours sur le terrain pour analyser les processus dans la durée, protocoles d'observation assez lourds, rareté relative des données toutes prêtes, notamment d'enquêtes d'opinion ou de statistiques électorales fiables (notamment de séries portant sur le passé), obstacles éventuels à la collecte d'informations mis par des pouvoirs publics peu soucieux de transparence, voire carrément hostiles à la recherche en science politique (24). Souvent, les contraintes de budget et de calendrier limitent les séjours sur le terrain à quelques semaines avant et après le scrutin ; un inconvénient que compense seulement partiellement la collaboration avec les chercheurs africains restés sur place.

Daniel COMPAGNON  
CEAN – IEP de Bordeaux

---

(23) IHL (O.), « Tours de main et double jeu : Les fraudes électorales depuis la Révolution française », in POIRMEUR (Y.), MAZET (P.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 51-88.

(24) Il faut se souvenir ici qu'un grand nombre d'universités africaines, en particulier en Afrique francophone, n'ont pas de véritable département de science politique (mais ce n'est pas le cas au Botswana et en Afrique du Sud démocratiques et ce n'est pas un hasard) et la recherche dans notre discipline n'y a pas vraiment droit de cité. Il faut souligner aussi le contrôle exercé par les Etats sur la recherche, en particulier en Afrique anglophone, par l'intermédiaire des permis de recherche délivrés le plus souvent ad hominem.